

Programme 2017 de restauration de la continuité écologique L'Ardières - Commune les Ardillats

Comme le ruisseau des Samsons, l'Ardières est classée en liste 2 sur la tête de bassin jusqu'à la confluence avec le ruisseau de St Didier et entre les ruisseaux des Andilleys et des Samsons. Pour l'année 2017 ce sont 5 seuils situés sur les Ardillats qui ont fait l'objet d'une intervention. 4 seuils ont été effacés et un à fait l'objet d'un aménagement type seuil rampe à macrorugosités pour fragmenter la hauteur de chute initiale.

Les effacements des ouvrages ROE 58878, 58877, 60147 et 60148 ont consisté à démanteler les ouvrages et à disperser les blocs dans le cours d'eau de manière à faire disparaître le point dur. Les matériaux stockés en amont des ouvrages seront repris lors des crues du cours d'eau

L'aménagement du ROE 58879 a été réalisé en mettant en œuvre une rampe en enrochements libres à macrorugosités de manière à créer des zones de repos pour faciliter le transit piscicole. Deux catégories de blocs ont été utilisés pour la réalisation de l'ouvrage. Des gros blocs (200 -300 kg) ont été fichés dans le substrat de manière à freiner les écoulements et obtenir des zones de repos en aval de ces derniers. Des blocs plus petits ont ensuite été disposés entre ces gros blocs de manière à apporter une cohésion à l'ouvrage tout en créant des surprofondeurs pour améliorer la lame d'eau dans la rampe.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Guillin TP pour un montant de 6655 € HT (7986 € TTC). Les travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le SMRB et la Fédération National de la Pêche en France.



État initial



Aperçu de l'ouvrage fini